



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale des affaires maritimes,
de la pêche et de l'aquaculture

Projet «Administration de la Mer 2027»

Historique, bilan et perspectives

Réunion intersyndicale – Mardi 30 mai 2023



Rappel de contexte

La démarche « affaires maritimes 2022 », initiée en 2018 et inscrite dans le cadre du projet de gouvernement « administration publique 2022 » a été lancée dans un contexte marqué par une réduction drastique des moyens. La recherche d'efficacité et de gains de productivité ont alors été des critères centraux.

Le projet « administration de la mer 2027 » s'inscrit dans la continuité de la démarche initiale, certes dans un contexte de stabilisation de moyens, mais avec un enjeu démographique majeur, tant interne qu'externe à l'administration s'agissant du renouvellement des générations d'actifs. Il s'agit à la fois de poursuivre ce qui a été entrepris initialement tout en sécurisant les ressources humaines et les moyens opérationnels sous un angle capacitaire affirmé.



Historique et état des lieux

En 2017, les premiers jalons ont été posés par le CIMER, 5 défis dans le domaine maritime ont été posés:

- Protéger et restaurer les milieux marins,
- Anticiper l'évolution du trait de côte dans un contexte de changement climatique,
- Porter les projets sur les énergies marines renouvelables,
- Accompagner nos filières maritimes face aux enjeux de transition écologique et de compétitivité
- Réussir la transformation de nos ports maritimes

A partir de 2017, Le projet AM 2022 a ancré un **positionnement des affaires maritimes au service des autres administrations** porteuses des politiques civiles en mer. Cela dans une double **vocation de promotion de l'économie maritime et de régulation** dans une perspective de transition écologique, de préservation d'un cadre social équitable et de sécurité maritime.



Historique et état des lieux

Durant les 5 dernières années, le projet AM 2022 a vu ses résultats se concrétiser par:

- **Le renforcement des capacités de prévention des accidents en mer**, en s'appuyant sur les progrès de l'informatique, objectif : permettre une détection plus précoce des situations à risque, et de gestion des crises maritimes à fort enjeu environnemental
- **L'optimisation du balisage maritime** et le renouvellement de 14 navires par 6 baliseurs polyvalents, modernes, économes et moins polluants,
- **La modernisation de la politique de stockage des matériels de lutte contre les pollutions marines sur le littoral**, avec un site pilote et plusieurs antennes,
- **Le renforcement des capacités de contrôle de l'environnement et des pêches maritimes**,
- **La démarche de simplification des procédures**, avec l'adaptation de la réglementation aux activités maritimes émergentes, la réduction des contrôles a priori et un meilleur ciblage des contrôles a posteriori,
- **L'accompagnement de la mise en place de la déclaration sociale nominative** (chantier Affaires sociales) et de l'évolution de l'ENIM,



Historique et état des lieux

- **La constitution d'un guichet unique armateurs**, marins et navires, prévoyant une dématérialisation des procédures et des titres, une offre de nouveaux services numérique pour les usagers,
- **La refonte des cursus des baccalauréats professionnels maritimes**, en veillant à l'adaptation aux besoins de formation des filières,
- **La redéfinition des missions de l'école de l'administration maritime (ENSAM)**, pour mieux répondre aux besoins des acteurs publics, et en la relocalisant au Havre afin de faire jouer au mieux les synergies avec l'Ecole Nationale Supérieure Maritime (ENSM),
- **La mise en œuvre du contrat d'objectifs et de performance de l'ENSM**, en rationalisant notamment les quatre sites, et en accompagnant le projet CMA CGM Academy à Marseille,
- **La création d'un portail d'immatriculation des bateaux de plaisance**, la refonte du DAFN et l'externalisation du permis plaisance,
- **Le développement de la capacité de coordination et d'animation au niveau territorial**, notamment auprès des DIRM et des DDTM.



Principes poursuivis dans le cadre du projet AM 2027

- **Un principe d'intégration** du nouveau périmètre global de l'administration centrale en incluant la pêche, l'aquaculture et les capitaineries dans leur mission AIPP
- **Un principe de participation et de collaboration** qui vise au partage et à l'appropriation par l'ensemble de la communauté des agents de l'administration (Logique de co-construction AC/SD au niveau de la programmation, du pilotage et de la mise en œuvre du projet).
- **Un principe de priorisation** du nombre de chantiers à mettre en œuvre afin d'éviter une perte d'efficacité et pour concentrer l'action.



Méthode

Deux phases ont été définies :

- Une première **phase de conception** du projet a été lancée en février 2023 et s'achèvera à l'automne 2023. Au cours de cette phase, des plans d'action et des indicateurs seront élaborés par les équipes de chaque chantier.
- Une seconde **phase d'activation et de suivi** du projet AM 2027 s'étendra du second semestre 2023 jusqu'en 2027.



Chantiers retenus

En amont, 4 axes de réflexions identifiés ont guidé le travail de définition des chantiers:

- 1/ Responsabiliser davantage les acteurs du maritime et développer la maîtrise des **risques** par le **ciblage** tout en préservant les fondamentaux de l'administration des gens de mer.
- 2/ Le **défi démographique** et les risques associés, internes à l'administration et externes (transport et pêche) qui croise crise de vocation, renouvellement de générations, capacité à maintenir des viviers de compétences,...
- 3/ La **diversification des usages en mer** consécutives à la loi économie bleue et à la loi d'orientation des mobilités qui nécessite de faire évoluer nos normes au risque de freiner l'entreprise et l'innovation et qui nécessite également de veiller à la protection des espaces maritimes et des usagers.
- 4/ Les **innovations technologiques** notamment dans les champs de la signalisation, de la surveillance et du contrôle en mer, qu'elles soient d'ordre technique et financières ou d'ordre juridique notamment s'agissant de l'**usage des données numériques**.



Six chantiers prioritaires ont finalement été retenus lors du premier COPIL « AM 2027 » qui a eu lieu le 2 février dernier :

Le chantier 1, **Les Métiers de la mer et de son administration**, cherche d'une part à donner de la visibilité et à stimuler l'attractivité des métiers de la pêche, des cultures marines et du commerce en nombre suffisant pour répondre aux emplois et aux besoins du secteur. D'autre part, le chantier vise à garantir un renouvellement sécurisé des équipes de l'administration de la mer pour permettre l'accomplissement des missions dans des conditions de travail adaptées et sans perte de savoir-faire.

Le chantier 2, **Modernisation du système d'information et open data**, vise à doter l'administration de la mer d'un système d'information modernisé, dans un souci de qualité des services et de cohérence de l'exploitation des données au sein de l'administration.

Le chantier 3, **Simplification et accessibilité des normes**, cherche à fluidifier et regrouper les normes qui régissent les activités et les métiers maritimes en tenant compte de leurs évolutions ainsi que des transformations technologiques.



Six chantiers prioritaires ont finalement été retenus lors du premier COPIL « AM 2027 » qui a eu lieu le 2 février dernier :

Le chantier 4, **Ingénierie de planification** doit repositionner la mise en œuvre de la planification maritime au sein de l'action territoriale en donnant aux services déconcentrés des outils et les moyens. L'objectif est de garantir une coordination efficace et resserrée de la planification entre l'échelon national et local.

Le chantier 5, **Contrôles des activités maritimes pour une mer plus sûre et préservée**, a pour ambition d'élaborer une stratégie de contrôle global et de mettre en œuvre des moyens capacitaires et des compétences pour la conduire.

Le chantier 6, **Sécurité de la navigation maritime et portuaire** vise d'abord à moderniser l'organisation des CROSS en l'adaptant aux nouveaux enjeux opérationnels et à la transformation numérique. Le chantier se focalisera également sur l'optimisation de l'organisation de la fonction de police portuaire des ports de commerce.



Les premières réunions avec chacun des pilotes de projet ont eu lieu. Ces réunions visaient à :

- 1/ désigner nominativement les membres des équipes projets : étape quasiment franchie
- 2/ poser les bases de la méthode retenue pour chacun des chantiers : des fiches projet spécifiques sont en cours de rédaction et seront finalisées prochainement. Elles porteront notamment sur l'analyse, le cas échéant les sous-chantiers à mener, les étapes à franchir et les points de vigilance particuliers.
- 3/ Deux COPIL auront lieu en juillet et en septembre: ils fixeront les 6 feuilles de route.



Méthode et calendrier prévisionnel

Phase 1 (1er Semestre 2023) : Conception du projet AM 2027

Quand ?	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Automne 2023	
Réunions	Ateliers de travail de chaque équipe projet							
				Point bilatéral par chantier pilote/copilote/DGA				
	1er COPIL (02/02/23)				Webinaire (06/06) + réunion information OS	2e COPIL (06/07)	3e COPIL (26/09)	
Objet	Validation des mandats et des équipes projets, détermination des échéances			Finalisation des projets de plans d'actions pour chaque chantier et des indicateurs	Présentation du projet AM 2027 à l'ensemble du réseau maritime (AC/SD)	Validation des feuilles de route des chantiers 2, 4, 5 et 6	Validation des feuilles de routes des chantiers 1.1, 1.2 et 3 Validation de la feuille de route définitive	



Méthode et calendrier prévisionnel

Phase 2 (Juillet 2023 – 2027) : Activation et suivi du projet AM 2027

Quand ?	Décembre 2023	Juin 2024	Décembre 2024	Juin 2025	Décembre 2025	Juin 2026	Juin 2027
Réunions	COPIL	COPIL	COPIL	COPIL	COPIL	COPIL	COPIL
	Comité de suivi/points d'étape bilatéraux en lien avec chacun des chantiers						
	<i>Webinaires réguliers d'information et points dans les réunions régulières avec les OS</i>						